

PREFET DE VAUCLUSE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avignon, le 26 octobre 2017

**Adresse postale**  
Services de l'Etat en Vaucluse  
DREAL PACA  
Unité départementale de Vaucluse  
84905 AVIGNON cedex 09

**Adresse physique**  
DREAL PACA  
Unité départementale de Vaucluse  
Cité Administrative - Bâtiment 1 - Porte B  
84000 AVIGNON

**La directrice régionale**

à

Monsieur le Directeur

Société GDE France

Chemin de Camsaud

84700 SORGUES

**Alf** **Affaire suivie par la subdivision 1**  
**Téléphone** : 04.88.17.89.33.  
**Télécopie** : 04.88.17.89.48.

P3- N° S3IC : 64-0440  
N/Réf. D-0178-2017-UT84-Sub1

**Objet** : Conclusions de la visite d'inspection de votre établissement de Sorgues en date du 26 septembre 2017.

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection le 26 septembre 2017.

Cette visite, non exhaustive, portait sur le respect des dispositions de l'arrêté préfectoral du 11 septembre 1991, notamment les dispositions relatives aux aménagements, à la pollution des eaux, à la gestion des déchets et à la lutte contre l'incendie.

Elle était, en outre, axée sur le respect du cahier des charges joint à l'arrêté complémentaire du 11 janvier 2013 portant agrément de centre VHU.

**Écart à la réglementation relevé**

Aucun écart à la réglementation n'a été relevé.

**Remarque particulière relevée**

La visite n'a donné lieu à aucune remarque de la part de l'inspection.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L. 110-1 4, L. 124-1, L. 125-1, L. 125-2, L. 125-4 et L. 521-7 du code de l'environnement, ce courrier sera publié sur le site internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice et par délégation,  
Le chef de subdivision,



Sabrina GUILLEVIC